

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Était absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1410-1 et suivants, L 1411-5, L 1414-2 et L 1414-4,

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession en adoptant un règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe L...

[Signature]